



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 868


EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, Jacques Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 19 juin 2020 le Règlement no 868 décrétant un emprunt de 257 300 \$ pour le remplacement du pont situé sur le chemin du lac Beauchamp.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la Loi, à savoir :

Avis de motion:	15 mai 2020
Dépôt du projet de règlement :	15 mai 2020
Adoption du règlement:	19 juin 2020
Avis de convocation au registre :	24 juin 2020
Approbation des électeurs :	15 juillet 2020
Approbation du MAMH :	21 août 2020
Avis de promulgation :	24 août 2020

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
ce 24^e jour d'août 2020


Jacques Cusson
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné Jacques Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 24^e jour d'août 2020, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24^e jour d'août 2020.



Jacques Cusson
Directeur général et secrétaire-trésorier